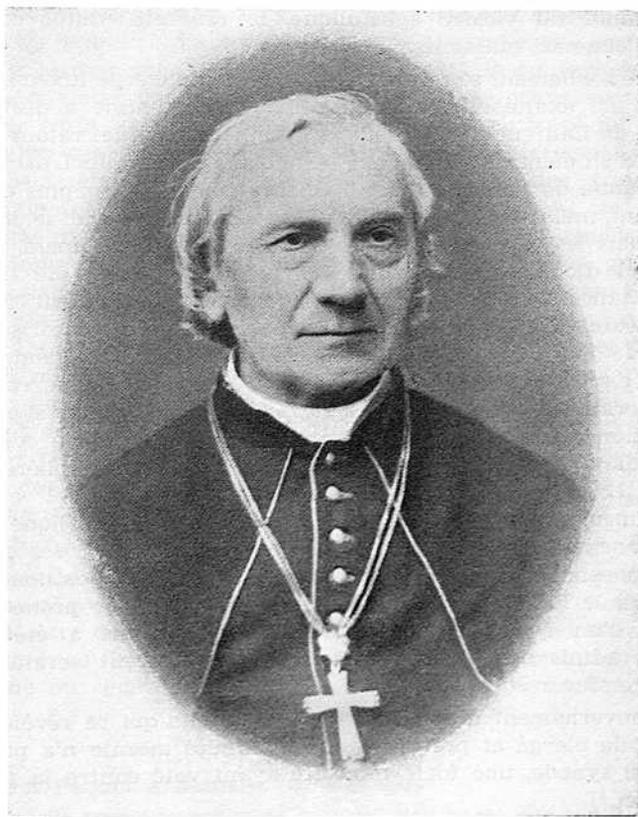


## SUR LA VOIE DU RENONCEMENT

La note du cardinal-secrétaire d'Etat Antonelli, datée du 8 avril 1848, s'explique sur les raisons qui ont amené le Saint-Siège à prendre sa décision : Les informations fournies par le plénipotentiaire du roi sur le compte du vicaire apostolique de Luxembourg ont « causé une surprise d'autant plus grande au cœur de Sa Sainteté que les qualités



Mgr Laurent dans la dernière période de sa vie.

estimables du même prélat Lui étaient davantage connues... Cependant, afin d'écartier tout prétexte quelconque tendant à compromettre l'ordre public dans le susdit Grand-Duché... Sa Sainteté ne s'est pas refusée à la demande de S. M. le Roi des Pays-Bas touchant l'éloigne-